DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro 3
Octobre 2000

Les dernières nouvelles du Réseau Environnement de Genève – Geneva Environment Network – et de la Maison internationale de l'environnement, à Genève

Règlement de la CITES concernant les éléphants, les baleines et les tortues

Par Willem Wijnstekers, Secrétaire général, CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dont le secrétariat se trouve à la Maison Internationale de l'environnement, a tenu sa 11ème Conférence des Parties au siège du PNUE, à Nairobi, en avril dernier. N'ayant lieu que tous les deux ans et demi, cette conférence est un événement très attendu sur le calendrier international de l'environnement. La session de cette année a rassemblé quelque 1400 participants, y compris 700 représentants de 145 gouvernements, 250 journalistes, et 400 membres de 157 organisations non gouvernementales, des Nations Unies et intergouvernementales.

La 11e session de la Conférence des Parties a adopté des décisions relatives aux meilleurs moyens de protéger plusieurs dizaines d'espèces animales et végétales de la surexploitation résultant du commerce international. Elle a également adopté un plan stratégique quinquennal visant à aider les gouvernements à conserver et à utiliser durablement les espèces menacées pour éviter que celles-ci ne nécessitent une protection commerciale plus stricte. Ce plan a pour objet de renforcer les mesures nationales de lutte contre la fraude afin de réduire le commerce illicite et, et, en fin de compte, de l'éliminer. Il vise également à faire en sorte que le public comprenne mieux l'utilité de la CITES et à renforcer la collaboration entre la CITES et d'autres organisations en rapport avec la conservation et la diversité biologique.

Parmi les questions que cette session a examinées le plus en détail concernait l'opportunité de lever ou de maintenir l'interdiction du commerce de l'ivoire. Il finalement été décidé que les populations d'éléphants du Botswana, de Namibie, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe seraient maintenues à l'Annexe II de la CITES (qui autorise un commerce réglementé par le biais de permis), en fixant toutefois un quota zéro pour les ventes d'ivoire. Les autres populations d'éléphants d'Afrique restent à l'Annexe I, qui interdit tout commerce.

Les États africains dans lesquels vivent des éléphants («États de l'aire de répartition») continueront à rechercher un consensus à l'échelle du continent africain concernant une stratégie de conservation à long terme pour l'éléphant. Des efforts seront en outre déployés afin d'améliorer les données relatives aux populations d'éléphants et au braconnage. L'interdiction qui frappe le commerce de l'ivoire sera réexaminée par la prochaine session de la Conférence des Parties à la CITES.

L'interdiction du commerce international des baleines, en vigueur depuis 1986, sera également maintenue. Les opposants à la reprise du commerce estiment que l'action de la CITES doit être compatible avec les décisions de la Commission baleinière internationale, l'organe intergouvernemental chargé de garantir l'utilisation durable et la conservation des baleines. La CBI est en train de mettre au point un plan de gestion mondial pour les populations de baleines.

Les efforts déployés par Cuba pour reprendre le commerce de la tortue boîte et de sa carapace ont échoué, au même titre que les propositions soumises par l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique visant à réglementer le commerce des plus grands requins des océans (requin-baleine, grand requin blanc et requin-pélerin). Les propositions relatives aux requins ont amené nombre de gouvernements à envisager d'inscrire aux annexes de la CITES les espèces de requins intéressant la pêche commerciale.

Plusieurs espèces ont été transférées de l'Annexe II l'Annexe I, ce qui signifie que l'interdiction de commerce s'appliquera désormais au dugong d'Australie, à la perruche cornue de Nouvelle-Calédonie, au coelacanthe (le poisson «fossile vivant»), à de nouvelles populations de l'urial d'Asie, et aux peuplements argentins de pins du Chili.

D'autres espèces, telles que la tortue boîte d'Asie, le hwamei de Chine (un oiseau chanteur), les dendrobates de Madagascar, le ginseng d'Asie, et la cistanche du désert (une plante parasite) ont, pour la premières fois, été inscrites à l'Annexe II, ce qui signifie que

Contents

1 Règlement de la CITES concernant les éléphants, les baleines et les tortues

2 Table ronde du GEN: Le Protocole sur la biosécurité

4 Table ronde du GEN: de Malmö à Rio+10

6 Le PNUE et la CNUCED resserrent leur collaboration en matière de commerce, d'environnement et de développement

7 Conférence internationale des enfants sur l'environnement

8 Réunions et événements portant sur l'environnement, à Genève

leur commercialisation ne sera plus autorisée sans permis préalable.

Certaines espèces ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II, voire, retirées des annexes de la CITES, soit parce que leurs effectifs se sont suffisamment reconstitués pour qu'elles ne soient plus menacées d'extinction, soit parce qu'elles ne font plus l'objet de commerce international. D'autres encore, notamment plusieurs plantes inscrites dans les années 70 et au début des années 80, ont été retirées des annexes car elles n'avaient pas lieu d'y être.

Outre les annexes, cette session a adopté plusieurs décisions traitant de la lutte contre la fraude et des plans de gestion nationaux pour les espèces spécialement menacées d'extinction. Une décision importante a été adoptée concernant le renforcement des efforts de conservation et de lutte contre la fraude dans les États de l'aire de répartition du tigre, une espèce gravement menacée, ainsi que pour réduire la demande dans les pays consommateurs. Des décisions ont également été prises concernant les ours, la viande de brousse, les crocodiles, les hippocampes, et d'autres espèces et sujets.

La prochaine session de la Conférence des Parties à la CITES est prévue pour le deuxième semestre de 2002.Entre-temps, la CITES continuera à surveiller le commerce international et à soutenir les efforts nationaux visant à protéger nombre de créatures parmi les plus menacées de la planète.

Nature*Notes*

Vous savez probablement que la Convention de Ramsar est celle pour la conservation des zones humides. Le saviez-vous qu'une zone humide d'importance internationale se trouve juste devant notre porte? La Rade de Genève, du Jardin botanique à la plage des Eaux-Vives est désignée comme site Ramsar à cause de son importance pour les oiseaux d'eau hivernants et de passage. Et ce n'est pas tout : un autre site Ramsar se trouve à l'autre bout du lac, près de Villeneuve : la réserve des Grangettes.

Table ronde du GEN: Le Protocole sur la biosécurité

— Pekka Haavisto, représentant du PNUE pour les négociations du Protocole de Cartagena sur la biosécurité

Le Protocole de Cartagena, adopté le 29 janvier en début de matinée, a été largement salué comme étant un accord novateur. Ce Protocole a pour objectif de préserver l'environnement mondial de tous les risques associés aux mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés. La procédure d'accord préalable en connaissance de cause garantira que les pays bénéficiaires ont la possibilité aussi bien que la capacité d'évaluer ces risques. De par le rôle qu'il joue dans l'établissement des règles du jeu pour le commerce des plantes issues de la biotechnologie moderne, ce protocole pourrait avoir des répercussions majeures sur l'industrie biotechnologique – qui risque de devenir une force dominante au 21e siècle.

Nombre de questions restent toutefois en suspens. Même si les accords relatifs à l'environnement sont fondés sur le principe de précaution, les décisions prises en vertu du droit commercial exigent une «justification scientifique suffisante»: Comment le protocole va-t-il résoudre ce problème? Les gouvernements qui appliqueront ses dispositions risquent-ils d'être remis en question au sein de l'OMC? Comment la procédure d'accord préalable en connaissance de cause fonctionnera-t-elle dans la pratique? Le principe de précaution aura-t-il une incidence marquée sur les flux commerciaux et l'agriculture?

Le 31 mars dernier, le Réseau Environnement de Genève a organisé une table ronde pour commencer à réfléchir à ces questions. Les quelque 70 personnes réunies à cette occasion ont eu des discussions animées qui ont duré deux heures et demie. Cette table ronde, dont j'ai moi-même assuré la présidence, rassemblait les experts suivants, qui ont fait des déclarations liminaires: Mohan Kumar, de la Mission permanente de l'Inde; João Magalhães, du secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); François Pythoud, de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage; Andreas Seiter, de Novartis International AG; et Matthew Stilwell, du Centre de développement du droit international de l'environnement (CIEL).

Le débat a couvert un large éventail de sujets sans toutefois essayer de tirer de conclusions. Malgré certaines divergences d'opinion, le résumé ci-après tente de rendre l'essentiel de cette discussion en répondant à trois questions d'ordre général :

Le protocole est-il important?

S'agissant du premier accord international jamais conclu dans le domaine de la biotechnologie, l'adoption du protocole en janvier 2000 a marqué le début d'une stratégie mondiale efficace pour affronter les risques que peuvent représenter les organismes vivants modifiés. Ce protocole aidera à garantir le maintien d'une relation durable entre la biotechnologie moderne et la diversité biologique de la planète. Il permettra à nombre de pays en développement d'établir des législations et des cadres réglementaires en s'inspirant de ceux qui existent déjà dans les pays développés.

Le protocole pose plusieurs problèmes, notamment le fait qu'à l'instar de tout cadre réglementaire, il pourrait conférer un avantage concurrentiel aux grosses entreprises ayant les moyens de réagir à la réglementation, par rapport à d'autres entreprises manquant de ressources parce qu'elles sont de petite taille ou basées dans des pays en développement. Qui plus est, les négociations ayant produit des déclarations potentiellement conflictuelles concernant le principe de précaution et le lien entre le protocole et l'OMC, il faudra attendre la mise en œuvre pour vérifier les effets concrets du protocole.

Le protocole est-il incompatible avec l'OMC?

Le débat sur le commerce et l'environnement qui, autrefois, semait la discorde, a commencé à mûrir – comme en témoigne l'adoption réussie du Protocole sur la biosécurité. A ce jour, l'OMC n'a guère remis en question le principe des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et n'exclut nullement pas l'application de mesures commerciales dans le cadre de tels accords.

Il est en outre largement admis que les règles de l'OMC n'ont pas – et ne prétendent pas avoir – de compétence en matière d'environnement. Il ne devrait en outre pas être difficile d'éviter un conflit au sein de l'OMC notamment au sujet de la biosécurité, étant donné que le protocole ne comporte que des disposi-

Nature*Notes*

En automne, le lac est fréquenté par beaucoup d'oiseaux migrateurs qui s'arrêtent pour se ravitailler et faire une pause. Limicoles, goélands, mouettes, fuligules et harles peuvent facilement être observés. D'autres préfèrent y passer tout l'hiver, comme les plongeons et grèbes et un nombre impressionant de canards.

Les grèbes sont faciles à reconnaître. Le plus large est le grèbe huppé (dessin) avec ses huppes typiques de chaque côté de la tête, qui sont joliment colorées en noir et brun pendant la saison de reproduction. En avril/mai, il attache son nid flottant à la végétation émergeante de nos lacs, réservoirs et étangs de gravières.

D'autres grèbes que vous pouvez observer sont le grèbe castagneux, le grèbe à cou noir et le grèbe jougris, et peut-être même le grèbe esclavon avec ses joues décorées de plumes dorées pendant la saison de reproduction.

tions relativement légères concernant le commerce avec les non-Parties. En dernier ressort, il incombera aux membres de l'OMC et aux Parties au protocole – les gouvernements eux-mêmes – de veiller à ce que ces deux cadres se renforcent mutuellement.

Toutefois, bien qu'il n'existe pas de conflit juridique fondamental, tout devra être mis en œuvre pour que l'application du protocole au niveau national soutienne les deux ensembles de règles. Cette tâche sera aisée à maints égards. Par exemple, l'OMC et le protocole prévoient tous deux des dispositions concernant l'évaluation des risques et, même s'ils ne lui accordent pas la même importance, appliquent tous deux le principe de précaution.

En revanche, contrairement aux règles de l'OMC relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), le protocole reconnaît que les incidences socio-économiques du commerce méritent d'être prises en compte dans la prise de décision. Cette question deviendra ou non une pomme de discorde selon les procédures décisionnelles qui seront établies en vertu du protocole.

Quelles sont les prochaines étapes?

Le Comité intergouvernemental sur le Protocole de Cartagena entamera sous peu les préparatifs de la première réunion des Parties. Il s'attachera également à encourager la ratification et veillera à ce que toutes les procédures nécessaires soient établies en détail avant l'entrée en vigueur du protocole.

Parmi les mesures prioritaires figure l'établissement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques pour faciliter l'échange d'informations. Il s'agira ensuite de renforcer les capacités de l'ensemble des Parties pour les aider à appliquer le Protocole. Contrairement à beaucoup de pays en développement, la plupart des pays développés disposent déjà de cadres juridiques et politiques concernant les organismes vivants modifiés. Il est donc essentiel de coordonner le renforcement des capacités. En attendant, le secteur privé doit être associé à cet effort ainsi qu'à la mise en œuvre, et toutes les parties prenantes doivent participer au processus décisionnel national.

Si l'adoption du protocole a été possible, c'est grâce à une coopération améliorée entre les ministères du Commerce et de l'Environnement de chaque pays. Maintenant que les gouvernements se préparent à appliquer le protocole, cette coopération doit encore s'intensifier et s'élargir, par exemple concernant la préparation de la documentation requise. Tous les détails de la mise en œuvre doivent absolument être réglés si nous voulons que les régimes de l'OMC et du protocole demeurent compatibles.

Au-delà du protocole lui-même, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la planète. Les prochaines questions qui seront traitées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique – y compris l'accès aux ressources génétiques, le partage des bénéfices et le transfert de technologie – promettent d'être plus complexes encore que les débats sur la biosécurité. Maintenant qu'elles ont réussi à établir un régime efficace sur la biosécurité, les Parties à la Convention sur la diversité biologique doivent continuer sur leur lancée et s'attaquer à ces questions urgentes.

Nouveaux membres du GEN

Le GEN compte cinq nouveaux membres:

Croix-Verte Internationale	**www.gci.ch/**
Fondation Bellerive	**www.bellerive.org/**
Faculté des Sciences économiques et sociales, Université de Genève	**www.unige.ch/ses/**
Institut Universitaire d'Études du Développement	**www.unige.ch/iued/**

La liste complète des membres du GEN est disponible au http://www.environmenthouse.ch/network.html.

Table ronde du GEN: de Malmö à Rio+10

— Aniket Ghai, Réseau Environnement de Genève

Une centaine de ministres de l'Environnement se sont réunis à Malmö, Suède, du 29 au 31 mai, à l'occasion du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement jamais organisé, lequel a également fait office de Sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE. Ce Forum s'est terminé par l'adoption de la Déclaration de Malmö. Cette dernière constituera un apport essentiel pour le Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies, ainsi que pour le Sommet de Rio+10 en 2002 qui devraient, tous les deux, établir l'ordre du jour mondial de l'environnement et du développement durable pour les années à venir.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (le 5 juin), le Réseau Environnement de Genève a organisé une table ronde pour évaluer les résultats du Forum et réfléchir aux actions à entreprendre ces prochaines années pour renforcer la gouvernance mondiale de l'environnement et résoudre les problèmes prioritaires. Mark Halle, Directeur du Commerce et des Investissements à l'Institut International du Développement Durable (IIDD), assurait la présidence de cette table ronde, à laquelle plusieurs experts ont présenté des exposés: Gamani Corea, ancien Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Charles di Leva, Directeur du Centre du droit de l'environnement de l'Union mondiale pour la nature (UICN); Claude Fussler, Directeur des relations avec les intervenants au Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD); Maritta Koch-Weser, Directeur général de l'UICN; et Beat Nobs, Chef de la Division des affaires internationales de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

Plusieurs de ces experts revenaient de Malmö et ont présenté leurs perspectives du Forum. Ces présentations ont été suivies d'un débat général avec 45 représentants de missions permanentes, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'universités et de la communauté genevoise. Un bref résumé de ces discussions est présenté ci-après.

La Déclaration de Malmö

Les participants au Forum de Malmö ont hautement apprécié le style informel des discussions, qui ont permis aux ministres de débattre de différentes questions à huis clos. La Déclaration issue de ce forum a ceci de remarquable qu'elle insiste sur le rôle important de la société civile et du secteur privé, contrairement à de nombreux textes intergouvernementaux qui contiennent des phrases désinvoltes sur le rôle des parties prenantes.

De larges portions de la Déclaration expliquent comment ces secteurs de la société devraient contribuer à résoudre les grands problèmes écologiques du moment. Le poids accordé par la Déclaration à l'innovation technique contraste avec la tendance traditionnelle à rechercher des solutions en passant par la formulation de politiques. Les participants à la table ronde ont soutenu la constatation que les effets de la pauvreté et de la consommation excessive devaient faire partie des thèmes prioritaires de la conférence de Rio+10.

La table ronde a largement soutenu l'appel lancé par la Déclaration pour qu'une réunion au sommet soit consacrée à l'examen du suivi du Sommet de la Terre de 1992 (CNUED) – y compris Action 21 et les traités sur les changements climatiques et sur la diversité biologique. Elle a réservé le même accueil à la demande de considérer la recherche de modes de développement durable comme une question urgente.

Rio +10: le processus préparatoire

Plusieurs participants à la table ronde ont été agréablement surpris par l'enthousiasme avec lequel les ministres de l'Environnement présents à Malmö ont accepté d'accélérer la mise en œuvre de l'ordre du jour mondial de l'environnement. La solidarité entre ces ministres doit être maintenue tout au long du processus aboutissant à Rio+10 afin que les problèmes écologiques bénéficient du rang de priorité qu'ils méritent. Un PNUE renforcé pourrait faciliter cette entreprise en jouant un rôle majeur dans le processus préparatoire de Rio+10. L'établissement d'une Organisation mondiale de l'environnement apporterait-il la solution définitive? Ou conviendrait-il plutôt de réorganiser la Commission du développement durable (CSD)? Ces questions restent ouvertes.

Les participants à la table ronde ont reconnu les progrès enregistrés ces 30 dernières années. Le débat a beaucoup évolué depuis 1972 : après avoir accordé la priorité à la dépollution on s'attache aujourd'hui à intégrer l'environnement

Nature*Notes*

Les ornithologues de terrain savent qu'il faut toujours être préparé à une surprise : en 1998 des flamants roses ont été vu au Fanel, une réserve naturelle au lac de Neuchâtel – la première observation en Suisse depuis 1924.

Ramsar signe un mémorandum de coopération avec la Convention de Cartagena

Delmar Blasco, Secrétaire général de la Convention de Ramsar sur les zones humides, et Nelson Andrade, Coordonnateur régional du Plan d'action pour les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont signé un Mémorandum de coopération le 1er mai 2000 à la Maison internationale de l'environnement. Ce mémorandum vise à aider les Parties à renforcer leurs efforts de conservation portant sur les sites qui intéressent les deux conventions. Le texte complet de ce mémorandum peut être consulté sur Internet au http://www.ramsar.org/key_cartagena_moc.htm.

et le développement dans la formulation des politiques et à rechercher une forme équitable de développement. En outre, les traités et programmes multilatéraux thématiques ont été étayés, souvent par un volet économique important.

Il n'en demeure pas moins que la vision du développement écologiquement durable de 1992 n'est de loin pas encore devenue réalité. Cela étant, le processus préparatoire de Rio+10 est appelé à jouer un rôle décisif, notamment en encourageant les gouvernements à honorer les engagements découlant des accords existants sur l'environnement et le développement durable.

Que devrait faire Rio-plus-10 ?

Le sommet de 2002 devrait établir les étapes importantes de la mise en œuvre et fixer des délais précis à cet égard. Les gouvernements devraient intégrer leurs propres politiques tout en associant la société civile à cet effort par le biais d'accords à l'amiable. Le secteur privé doit faire en sorte que les marchés fonctionnent pour tout le monde, et non pas seulement pour les mieux nantis.

Un nouveau modèle de développement pourrait se révéler nécessaire, garantissant des moyens d'existence durables à tous les habitants de la planète. La table ronde a repris l'appel lancé par la Déclaration de Malmö pour que les conventions environnementales soient parachevées, ratifiées et appliquées – y compris le futur traité sur les polluants organiques persistants (POP), la Convention de Rotterdam sur le commerce des produits chimiques dangereux, ainsi que les protocoles récents sur les échéances fixées concernant les émissions de gaz à effet de serre, sur la biosécurité, et sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommage causé par le déversement accidentel de déchets dangereux. Des questions plus récentes, comme les ressources en eau douce et les forêts, devraient également être traitées. L'intégration au niveau national devrait avant tout viser à placer les ministres de l'Environnement sur un plan d'égalité avec les ministres de l'Économie dans le dialogue sur le développement durable.

Nous reconnaissons tous que l'ordre du jour de l'environnement progresse, malgré des faiblesses à maints égards. A l'instar du Forum de Malmö, la procédure de Rio+10 devrait se concentrer sur les succès et en tirer parti, plutôt que de ruminer les échecs. Dans cet esprit, pourquoi n'envisagerions-nous pas le sommet de 2002 comme une foire commerciale destinée à encourager la créativité en matière d'environnement.

Lancement de «Earth Times Europe»

Le Earth Times et la Tribune de Genève se sont associés pour lancer une nouvelle édition européenne commune. «Earth Times Europe» sera publié à partir de Genève deux fois par mois sous forme imprimée, et quotidiennement sur Internet au http://www.earthtimes.org. Le premier numéro de la version imprimée est sorti début septembre. «Earth Times Europe» couvrira amplement les Nations Unies et les communautés multilatérales à Genève, ainsi que les ONG et le secteur des entreprises. Sa couverture s'étendra également à des villes telles que Bonn, Bruxelles, Copenhague, La Haye, Helsinki, Londres, Oslo, Paris, Rome, Stockholm et Vienne. L'accent sera mis sur l'environnement humain et ses liens avec les questions économiques, humanitaires et sociales. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Pranay Gupte, rédacteur en chef et éditeur, à pranaygupte@att.net.

Nature*Notes*

Les canards qu'on peut observer sur le lac sont les fuligules milouins, morillons et milouinans, sarcelles d'hiver, colverts, macreuses, harles, tadornes, siffleurs et garrots à oeil d'or.

Avec un peu de chance vous pouvez même découvrir le magnifique harle huppé avec son collier blanc et ses "moustaches".

A Prévérenges, un bon endroit pour l'observation des oiseaux d'eaux à l'est de Morges, la présence de hareldes de Miquelon – une espèce marine – a ravi beaucoups d'ornithologues ces dernières années.

Observer les plongeons arctiques et catmarins, plongeant sous l'eau comme des poissons, est assez spectaculaire.

Une espèce commune à Genève et facile à reconnaître est la foulque macroule avec son bec et sa plaque frontale blancs.

Si vous ne possédez pas de guide des oiseaux, faites un croquis sur le terrain et vérifiez la détermination ensuite à la bibliothèque.

Le PNUE et la CNUCED resserrent leur collaboration en matière de commerce, d'environnement et de développement

— Hussein Abaza, Responsable, Unité de l'économie et du commerce du PNUE

Depuis 1997, le PNUE et la CNUCED coopèrent activement en matière de commerce, d'environnement et de développement en organisant des réunions d'experts conjointes, en entreprenant des études axées sur les politiques, et en mettant en œuvre des projets par pays. Récemment, les pays développés et en développement ont exprimé le souhait de voir le PNUE et la CNUCED intensifier leurs efforts conjoints afin de continuer à renforcer les capacités des pays pour les aider à promouvoir leur l'expansion commerciale et leur développement économique par des moyens durables et respectueux de l'environnement. C'est pour répondre à ce voeu que l'Équipe spéciale chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement du PNUE et de la CNUCED (ESRP) a été établie.

Objectifs

L'ESRP vise à renforcer les potentiels des pays, particulièrement les pays en développement et dont l'économie est en transition, afin qu'ils puissent résoudre efficacement les problèmes touchant au commerce, à l'environnement et au développement. Pour atteindre cet objectif, l'ESRP aidera les bénéficiaires qui le souhaiteront à:

- entreprendre des analyses approfondies sur la relation entre commerce, environnement et développement;
- évaluer les impacts des politiques commerciales sur l'environnement et le développement en vue d'optimiser leurs avantages potentiels;
- élaborer et appliquer des trains de mesures visant à promouvoir des politiques nationales intégrées en matière de commerce, d'environnement et de développement;
- rechercher des approches pour résoudre les problèmes touchant au commerce, à l'environnement et au développement, à l'intérieur du pays, avec les parties prenantes nationales et, à l'échelon régional et mondial, avec des experts, des hommes de terrain et des négociateurs internationaux;
- participer activement aux discussions touchant au commerce, à l'environnement et au développement;
- accéder à l'information des organisations possédant des compétences pour les questions de commerce, d'environnement et de développement, et à établir des liens de coopération avec elles.

Activités

En réponse aux besoins exprimés par de nombreux pays bénéficiaires, l'ESRP propose un programme de partenariat et de collaboration axé sur les cinq activités complémentaires suivantes:

- *Recherche thématique*: elle adoptera une approche pratique pour répondre durablement aux problèmes essentiels touchant au commerce, à l'environnement et au développement, en fonction des priorités des pays;
- *Études par pays:* elles encourageront les pays à adopter des politiques de soutien mutuel sur le plan du commerce, de l'environnement et du développement (durant la période initiale de trois ans, il est prévu de soutenir la mise en œuvre de 16 études par pays);
- *Formation:* elle permettra aux pays de mieux comprendre la relation et les complémentarités entre commerce, environnement et développement (durant la période initiale, 8 pays bénéficieront d'une assistance technique pour les programmes de formation.)
- *Dialogues d'orientation*: visant à sensibiliser les experts, les hommes de terrain et les négociateurs, ils faciliteront l'échange de points de vue à l'échelon national, régional et international (durant les 3 premières années, 3 conférences d'experts internationaux, 9 séminaires ou ateliers nationaux/régionaux et 9 réunions d'information ou groupes de travail nationaux/régionaux seront organisés);
- *Établissement de réseaux et échange d'information*: visant à promouvoir le soutien technique et opérationnel à l'échelon national et régional et à diffuser aussi largement que possible les résultats des activités de l'ESRP (en publiant les résultats des activités, des bulletins décrivant les activités en cours et prévues, des recherches et des études par pays, des manuels de formation et des cours interactifs, des bases de données et des rapports sur les dialogues d'orientation, dont la diffusion sera complétée par la création d'un nouveau site de l'ESRP).

Le PNUE et la CNUCED apporteront une contribution en mettant du personnel à disposition, les activités de l'ESRP étant financées par des ressources hors budget. Les appels de fonds nécessaires ont vraiment commencé afin que les activités puissent être lancées en octobre 2000.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site http://www.unep.ch/etu/cbtf/).

Nature*Notes*

Il existe plusieurs endroits pour observer les oiseaux d'eau et autres animaux pendant l'automne et hiver. Les Grangettes, où le Rhône entre le Léman présentent une combinaison de biotopes pour observer des oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants – 265 espèces y ont déjà été notées, y inclus la grande aigrette (dessin). Le long du lac de Neuchâtel existent quatre réserves : le Fanel au nord-est, Chavornay, Champ-Pittet et Yverdon-Thielle à la rive sud.

De plus amples informations sont présentées dans le guide *Où voir les Oiseaux en Suisse*, publié par Delachaux et Niestlé, S.A. Lausanne-Paris 1998. ISBN: 2-603-01082-4, en vente chez les libraires.

Conférence internationale des enfants sur l'environnement

— Wondwosen K. Asnake, PNUE/ Bureau régional pour l'Europe

La Millennium International Children's Conference on the Environment (MICC), (Conférence internationale des enfants sur l'environnement) s'est tenue du 22 au 24 mai à Eastbourne, Royaume-Uni, sous le slogan mondial « **LEAVE iT To US »** (laissez-nous faire), en présence de plus de 700 enfants âgés de 10 à 12 ans, venus de 111 pays différents.

Cette conférence est l'une des initiatives-phares lancées par le PNUE pour encourager la participation directe des enfants et des jeunes au débat sur l'environnement. C'est grâce à de telles conférences que le PNUE contribue à développer et renforcer la 'fibre' écologique des enfants. C'est aussi de la sorte qu'il démontre son engagement à associer les enfants du monde au processus du développement durable, en leur offrant une tribune où ils peuvent discuter de leurs préoccupations écologiques, et une occasion de les exposer aux gouvernements, aux ministères, aux groupes environnementaux, aux citoyens et aux médias. Cette conférence a été organisée sous l'égide du Programme pour les jeunes du PNUE, qui s'attache à donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle dirigeant dans la protection de l'environnement et à plaider en faveur de leur propre avenir! Ce programme dispose d'un réseau d'enfants qui couvre plus de 800 groupes de jeunes dans une centaine de pays.

La conférence du Millénaire a mis l'accent sur trois thèmes: 'Partager la Planète', 'L'eau c'est la vie', et 'Vivre en ville'. Elle a donné aux participants l'occasion d'élargir leurs connaissances et d'exprimer leurs points de vue sur les problèmes écologiques. Dix-huit projets en rapport avec les thèmes de la conférence ont ainsi été présentés et discutés par des enfants. Trente-cinq ateliers ont été organisés sur différents thèmes environnementaux comme le recyclage, la conservation de la biodiversité, les « éco-écoles », les déchets dangereux, la pollution sonore, l'écosalubrité et la peinture murale multiculturelle.

Michael Meacher, ministre de l'Environnement du Royaume-Uni, présent à la conférence, a invité les enfants à continuer à jouer leur rôle et a insisté sur le caractère indispensable de leur contribution à la protection de l'environnement. Le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, a encouragé les enfants à hausser la voix pour lutter contre la pauvreté, la guerre et la surconsommation, afin de pouvoir s'assurer le meilleur avenir possible.

A la fin de la conférence, les participants ont dressé la liste des «défis» que doivent relever les gouvernements, les Nations Unies, les peuples du monde entier et les enfants eux-mêmes, liste qu'ils ont soumise au Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Malmö, Suède. La conférence, qui a attiré l'attention du monde entier, a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, attestant de l'influence des enfants et du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la protection de l'environnement.

Un musée international de l'environnement à Genève

Le GEN a décidé récemment d'apporter son soutien à une proposition de projet visant à créer, à Genève, un Musée international de l'environnement pour les enfants, en organisant des séances de 'remue-méninges' et en soumettant des idées pour la conception du projet. Une enquête est en cours sur la possibilité d'établir un tel musée à Genève. Ce musée abriterait des expositions permanentes relatives à différents thèmes comme l'énergie, les océans, les animaux, la pollution, les végétaux, la planète, le temps et les habitats, ainsi que le recyclage. En outre, des expositions temporaires seraient consacrées à d'autres thèmes d'actualité liés à l'environnement et au développement durable. L'approche serait totalement interactive: les visiteurs pourraient manipuler le matériel d'exposition et découvrir le musée en se servant de ses cinq sens.

A ce jour, plus de 110 propositions d'exposition ont été soumises par des personnes ayant répondu au questionnaire d'enquête, allant de la présentation d'habitats naturels surdimensionnés comme des nids d'oiseau géants ou une fourmilière géante que les enfants pourraient visiter à quatre pattes, à des projets plus complexes des démonstrations de recyclage de boîtes de conserve ou des expositions montrant comment la tendance à vivre en zone urbaine épuise les ressources des villes.

Si vous voulez répondre au questionnaire d'enquête, obtenir un exemplaire du document de projet intégral, participer au concours en trouvant un nom pour ce musée ou, tout simplement, exprimer une idée ou un avis sur l'opportunité de créer un tel musée dans la région lémanique, n'hésitez pas à contacter Tokuhama-Espinosa. Des questionnaires (en français, anglais, allemand et espagnol) et d'autres renseignements sur le projet sont disponibles sur le site

http://www.multi-faceta.com/museum/musindex.html.

Réunions et événements portant sur l'environnement, à Genève

Date	Evénements (organisateur/renseignements)
6 octobre	OMC Comité sur les barrières techniques au commerce (Mme Vivien Liu, Tél.: +41-22-739-5455, Email: vivien.liu@wto.org)
9-11 octobre	Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 44 44, Fax: +41 22 91705 05, Email: info.ece@unece.org)
12-13 octobre	Convention de Bâle: 17ème session du Groupe de travail technique et 2ème session du Groupe de travail juridique (Secrétariat de la Convention de Bâle, M. Pierre Portas, Unité technique, Tél.: +41-22-917-8217, Email: pierre.portas@unep.ch)
22-27 octobre	Comité permanent de la Convention de Ramsar sur les zones humides (Secrétariat de la Convention de Ramsar, Tél. +41 22 999 0170, Fax +41 22 999 0169, Email ramsar@ramsar.org)
23 octobre	Réunion sur l'amélioration de l'ettayage mutual des AME et de l'OMC (PNUE/ETU, Tél: +41 22 9178243, Email: desiree.leon@unep.ch)
24-25 octobre	Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement (Mme Sabrina Shaw, OMC, Tél.: +41-22-739-5482, Email: Sabrina.shaw@wto.org)
30-31 octobre	Réunion d'experts sur l'impact environnemental de la libéralisation du commerce au sein de six pays (PNUE/ETU, Tél: +41 22 9178243, Email: desiree.leon@unep.ch)
30 octobre – 3 novembre	Convention de Rotterdam sur la procédure d'information et de consentement préalable en connaissance de cause, Comité intergouvernemental de négociation – Septième session (Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam, Tél.: +41 22 917 8184, Fax: +41 22 767 3460, Email: pic@unep.ch)
1 novembre	Quatrième réunion du Groupe d'experts sur le manuel de référence pour l'évaluation intégrée des mesures liées au commerce (PNUE/ETU, Tél: +41 22 9178243, Email: desiree.leon@unep.ch))
10 novembre	OMC, Comité sur les barrières techniques au commerce (Mme Vivien Liu, OMC, Tél.: +41-22-739-5455, Email: vivien.liu@wto.org)
27 novembre - 1 décembre	OMC, Conseil sur les ADPIC (M. Peter Ungphakorn, OMC,Tél.: +41-22-739-5412; Email: peter.ungphakorn@wto.org)
4-7 décembre	Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique à longue distance (CEE/ONU, Tél.: +41 22 917 44 44, Fax: +41 22 91705 05, Email: info.ece@unece.org)
4-9 décembre	Cinquième session du Comité de négociation Intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants (Johannesburg, Afrique du Sud), (PNUE/Produits chimiques, Tél.: +41-22-979-9111, Fax: +41-22-797-3460, Email: dodgen@unep.ch)

Nouvelles de la Maison de l'Environnement

Numéro 3
octobre 2000

Ce bulletin donne des renseignements fournis par différentes organisations. Les informations qu'il apporte sont exclusivement d'ordre général et ne reflètent pas les vues officielles de ces organisations ou des Nations Unies. Les lecteurs sont invités à reproduire son contenu à condition d'indiquer leur source.

Publié à Genève par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Pour un abonnement gratuit (version électronique ou sur support papier), ou pour des renseignements concernant les articles, veuillez contacter le Bureau d'information pour les conventions du PNUE :

GEN
Maison internationale de l'environnement
11-15 chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Suisse
Tel. +41-22-917-8244/8196
fax+41-22-797-3464
e-mail iuc@unep.ch

NatureNotes: Nikki Meith et Tobias Salathe

Ce bulletin est disponible, et peut être téléchargé, en anglais et en français, sur Internet au http://www.EnvironmentHouse.ch